



# La lettre de veille parlementaire

N° 28 – 3 mai 2018

**Un groupe d'études sur l'éco-construction mis en place à l'Assemblée nationale :**

**Le groupe d'études « éco-construction »** a tenu sa réunion constitutive le 12 avril 2018 à l'Assemblée nationale. Patrick MIGNOLA (MDM Savoie) a été élu à la présidence du groupe, composé de 14 députés dont notamment l'ancienne ministre du Logement Sylvia PINEL. Ce groupe d'études aura vocation à se concentrer sur **trois axes d'études principaux** :

1. La mise à niveau du logiciel de construction « BIM » pour le mettre à disposition des collectivités,
2. La traçabilité des matériaux avec la volonté de mettre en place une démarche RSE pour la construction,
3. La question du développement des « écoquartiers » notamment à travers la mise en place d'incitations fiscales.

## Projet de loi « Evolution du logement et aménagement numérique » :

La commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale a examiné **le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)**. Son avis a été déposé le 18 avril 2018 par Sandra MARSAUD (REM Charente), désignée rapporteure pour avis.

### Etapes à venir | Travaux des commissions :

- ✓ **Commission des affaires culturelles, saisie pour avis :**  
La commission a nommé Raphaël GERARD (REM Charente-Maritime) rapporteur pour avis le 11 avril 2018.  
L'examen du texte par la commission est prévu le 15 mai.
- ✓ **Commission des lois, saisie pour avis :**  
La commission saisie pour avis a nommé Guillaume VUILLETET (REM Val-d'Oise) rapporteur pour avis le 11 avril 2018.  
L'examen du texte par la commission est également prévu le 15 mai.
- ✓ **Commission des affaires économiques, saisie au fond :**  
La commission saisie au fond a nommé Christelle DUBOS (REM Gironde) (titres II et III) et Richard LIOGER (REM Moselle) (titres I et IV) rapporteurs le 28 mars 2018.  
L'examen du texte est prévu au cours des réunions du 15 - 16 - 17 - 18 et 29 mai.
- ✓ **Discussion en séance publique :**  
Le texte devrait être discuté en séance publique à partir du 28 mai 2018 jusqu'au 31 mai.

## Remise du « plan de bataille » de Jean-Louis BORLOO sur la politique de la ville française

Jean-Louis BORLOO, ancien ministre de la Ville puis ancien ministre de l'Écologie, a remis au Premier ministre le 26 avril 2018 **son rapport sur la politique de la ville française**. Intitulé « *Vivre ensemble, vivre en grand : pour une réconciliation nationale* », ce rapport comprend 19 programmes, dont un exclusivement dédié aux problématiques du logement et de la rénovation urbaine.

Pour mémoire, ce rapport avait été commandé au président-fondateur de l'Union des Démocrates et Indépendants (UDI) par le Président de la République, Emmanuel MACRON, quelques mois plus tôt. Il souhaitait qu'un « *plan de bataille* » permettant de repenser la politique de la ville française soit rapidement établi.

Le programme 01 consacré à « *la qualité urbaine pour tous* » met notamment en avant trois préconisations clefs :

1. La relance de la rénovation urbaine à travers une transformation de l'ANRU et une évolution de sa gouvernance.

2. Le traitement des copropriétés en difficulté et/ou dégradées via la mise en place d'un plan massif de résorption.
3. La lutte contre la découpe des pavillons par des marchands de sommeil avec notamment un déploiement plus large des permis de louer | permis de diviser.

Vous pourrez [télécharger ici](#) le rapport remis par l'ancien ministre au Premier ministre, Edouard PHILIPPE.

Le rapport met en avant l'importance de la qualité des logements en zone urbaine et souligne ainsi : « *La qualité urbaine est décisive, seuls les gens qui n'y vivent pas opposent l'humain à l'urbain. La rénovation urbaine est une grande cause d'intérêt public. Si on ne peut pas demander à cette politique de résoudre tous les problèmes des quartiers évidemment, elle a considérablement amélioré la vie des habitants, ainsi d'ailleurs, que ceux des communes mais qui n'habitent pas dans le quartier* ».

## Changement à la présidence du groupe Nouvelle Gauche à l'Assemblée nationale :

Pour la première fois dans l'histoire des députés socialistes, c'est une députée qui présidera le groupe Nouvelle Gauche, composé de 31 députés dont 3 apparentés, à l'Assemblée nationale. **Valérie RABAULT (NG Tarn-et-Garonne) remplace en effet Olivier FAURE (NG Seine-Saint-Denis)**, devenu le nouveau premier secrétaire du Parti socialiste.

Valérie RABAULT l'a emporté par 21 voix contre 7 à Guillaume GAROT, ancien ministre délégué à l'Agroalimentaire entre 2012 et 2014. Deux députés se sont abstenus.

L'ancienne rapporteure générale de la commission des finances de 2014 à 2017, spécialiste des finances publiques, est députée du Tarn-et-Garonne depuis 2012 et conseillère municipale de Montauban depuis 2014.



### Mise en place d'une mission d'évaluation et de contrôle des programmes de l'ANRU :

Deux co-rapporteurs ont été désignés dans le cadre de **la mission d'évaluation et de contrôle sur le financement et le suivi de la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine** à l'Assemblée nationale. Il s'agit de Nadia HAI (REM Yvelines) et de Rémi DELATTE (LR Côte d'Or).

Constituant « *une des trois missions d'évaluation et de contrôle de la commission des finances, aux côtés de celle sur la recherche et celle sur le développement durable* », cette mission a pour objectif d'assurer l'évaluation et le contrôle du financement ainsi que le suivi du PNRU et du NPNRU, deux programmes nationaux gérés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Le rapport de la mission devrait être rendu d'ici fin mai-début juin à la commission des finances de l'Assemblée nationale.

### Présentation du plan de rénovation énergétique des bâtiments par Nicolas HULOT et Jacques MEZARD

Nicolas HULOT, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Jacques MEZARD, ministre de la Cohésion des territoires, ont présenté le 26 avril 2018 **le Plan de rénovation énergétique des bâtiments du Gouvernement, issu d'une concertation de plus de trois mois avec l'ensemble des parties-prenantes du secteur**. « *La concertation a permis de mobiliser tous les acteurs de la rénovation sur un objectif commun, la neutralité carbone en 2050, et de se fixer collectivement comme ambition la rénovation de 500 000 logements par an dont la moitié occupée par des ménages aux revenus modestes* » a ainsi déclaré le ministre de la Transition écologique et solidaire.

Avec ce plan, les ambitions du Gouvernement sont doubles : (1) accompagner tous les ménages dans la rénovation de leur logement et ainsi lutter contre la précarité énergétique ; et (2) créer une nouvelle dynamique de filière pour rénover plus, mieux et moins cher. Structuré en quatre axes majeurs, les principales mesures de ce plan sont les suivantes :

- ✓ Créer un fonds de garantie de plus de 50 millions d'euros pour aider 35 000 ménages aux revenus modestes par an,
- ✓ Simplifier les aides pour tous les Français en transformant le crédit d'impôt en une prime et en adaptant les prêts existants,
- ✓ Fiabiliser l'étiquette énergie des logements, le diagnostic de la performance énergétique (DPE), pour plus de confiance,
- ✓ Mieux former les professionnels et mieux contrôler la qualité des travaux en réformant le label RGE (reconnu garant de l'environnement),
- ✓ Missionner une start-up pour accompagner la rénovation des bâtiments publics des collectivités.

### Projet de loi « ELAN » : les préoccupations de la commission de la culture sur les enjeux de protection du patrimoine

Le 17 avril 2018, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat organisait **une table-ronde consacrée aux dispositions relatives au patrimoine et à l'architecture** figurant dans le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

Pour Catherine MORIN-DESAILLY (UC Seine-Maritime), présidente de la commission, « *au motif d'accélérer et de faciliter les demandes d'urbanismes ou d'accompagner l'évolution du secteur du logement social, le projet de loi ELAN détricote de fait les équilibres de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine en matière de préservation du patrimoine, de qualité architecturale et d'amélioration du cadre de vie, dont les effets commencent toujours à se faire sentir* ». Cette position est également confirmée par Jean-Pierre LELEUX (LR Alpes-Maritimes) qui fut l'un des rapporteurs de la loi LCAP, qui déclare ainsi : « *Les brèches qu'ouvre le projet de loi dans l'avis conforme des architectes de France (ABF) sont dangereuses pour nos centres-villes et centres-bourgs, alors que l'impact de la valorisation du patrimoine sur le développement économique des territoires est de plus en plus reconnu* ».

- ⇒ Pour retrouver [le communiqué de presse](#) de la commission de la culture « *La commission de la culture souhaite concilier les impératifs de développement économique et de préservation du patrimoine* ».
- ⇒ Participants à cette table-ronde : l'Association nationale des architectes des bâtiments de France, l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France, l'Association des maires de France, l'Association Patrimoine-Environnement, l'Association nationale des biens français du patrimoine mondial et l'Association des vieilles maisons françaises.

### Un ancien cadre de l'AMF au pilotage du programme « Action cœur de ville » :

Dans le cadre de la présentation, le 17 avril dernier, de la feuille de route du programme « *Action cœur de ville* », le ministre de la Cohésion des territoires a annoncé **la création d'une direction du programme au sein de son ministère chargée de l'animation et de la coordination du dispositif**.

Cette direction est confiée au préfet Rollon MOUCHEL-BLAISOT, ancien directeur général de l'Association des maires de France (AMF) et sera appuyée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Pour mémoire, le programme « *Action cœur de ville* » doit aider à revitaliser les centres de 222 villes moyennes identifiées en mars dernier, grâce à la mobilisation de plus de 5 milliards d'euros sur cinq ans.

Pour Jacques MEZARD, « *dès aujourd'hui, les communes peuvent engager la démarche, et mettre en œuvre leur premières actions* ».